

Devenez moniteur d'auto-école

Pratique auto
(Brevet II)



A partir du 29 septembre 2020

Séance d'information

Le 07 septembre 2020 à 18h

Inscription à la séance au 04/229.84.20
ou formation.continue@centrefapme.be

Inscription

Les inscriptions à la formation auront lieu à l'issue de la séance d'information ou les jours qui suivent.

Veillez apporter les documents suivants :

- Photocopie de votre carte d'identité (recto-verso);
- Photocopie de votre permis de conduire ;
- Photocopie du diplôme requis (minimum un secondaire inférieur obtenu);
- Attestation de votre employeur, du Forem/Actiris ou d'une copie de votre registre de commerce, selon votre statut ;

Il est obligatoire de présenter ces documents lors de la séance d'information pour pouvoir confirmer l'inscription.

Une place en formation ne pas être réservée sans un dossier en ordre.

Le droit d'inscription de **375 euros** sera à verser à l'inscription par Bancontact pour confirmer votre inscription.

Lieu de formation et d'information :

Centre IFAPME Liège
Boulevard Sainte Beuve 1
4000 Liège

Renseignements :

Tél : 04/229.84.20

formation.continue@centrefapme.be

Inscription gratuite à la séance d'information

(A renvoyer par email à formation.continue@centrefapme.be)

Nom et Prénom :

Adresse :

GSM : Adresse email :

Je désire participer à la séance d'information pour la formation « Devenir Moniteur Auto-école » à la date du 07 septembre 2020 à 18h au Boulevard Sainte Beuve 1 à Liège

Date : Signature :

Le métier de moniteur d'auto-école est réglementé. Le métier ne peut s'exercer que si l'on est en possession du brevet délivré par le SPW Mobilité.

Il existe 5 brevets :

- **Brevet 1** : Directeur d'école de conduite
- **Brevet 2** : Moniteur pratique de voiture de tourisme
- **Brevet 3** : Moniteur théorique
- **Brevet 4** : Moniteur pratique moto
- **Brevet 5** : Moniteur pratique de camions, bus et remorques

Nous organisons une formation préparatoire aux examens du SPW Mobilité pour les brevets 2, 3 et 4

Les brevets 2 et 4 peuvent s'obtenir suivant un programme qui se déroule en 4 phases :

1) Cours théoriques sur les matières relatives au code de la route, à la pédagogie et à la mécanique avec une présence effective de minimum 120 heures*

2) Examen écrit et oral au SPW Mobilité et Transports sur les matières apprises à la formation

3) Stage de 225 heures dans une Auto-Ecole agréée

4) Présentation d'une leçon modèle au SPW Mobilité et Transports

NB : Les brevets 3 et 4 ne seront organisés que s'il y a un nombre suffisant de participants et moyennant un supplément de 25 €.

*** Si vous ne suivez pas au minimum 120 heures de cours, vous pouvez présenter l'examen du SPW mobilité et transport, mais dans ce cas le stage sera de 300 heures au lieu de 225 heures. (60h de législation routière, 30h de mécanique et 30h de pédagogie)**

Matières enseignées

Tronc Commun aux brevets 2, 3 et 4 (120 heures)

- Lois coordonnées (24 h)
- Législation routière (72h)
- Initiation à la réglementation d'école de conduite (12 h)
- Initiation aux évaluations et examens (12 h)

Cours spécifiques au brevet 2 (80 heures)

- Mécanique générale (20 h)
- Mécanique voiture de tourisme (20 h)
- Méthodologie à l'apprentissage de la conduite en accompagnement du stage (20 h)
- Pédagogie de la conduite d'une voiture de tourisme (20 h)

Cours spécifiques au brevet 3 (56 heures)

- Jurisprudence code de la route (16h)
- Méthodologie appliquée à l'enseignement théorique (24 h)
- Méthodologie pratique à l'enseignement en accompagnement du stage (12h)
- Initiations aux évaluations et examens (4h)

Cours spécifiques au brevet 4 (80 heures)

- Mécanique générale (20 h)
- Mécanique moto (20 h)
- Méthodologie à l'apprentissage de la conduite en accompagnement du stage (20 h)
- Pédagogie de la conduite d'une moto (20 h)

Horaire : A partir du 29 septembre 2020

Brevet 2 : Les mardis en journée de 8h45 à 17h

Fin prévue le 27 avril 2021

L'horaire précis sera remis à la séance d'information.



Conditions d'accès à la formation

- Être soit titulaire du certificat de l'enseignement du 2^e degré soit porteur d'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un certificat d'apprentissage des classes moyennes ou avoir suivi avec fruit la 4^e année de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique, soit la 6^e année de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification, ou compléter un dossier de motivation
- Être titulaire d'un permis de conduire (sans déchéance du droit de conduire)

Droit d'inscription

375 € (tronc commun + 1 module spécifique pour 1 brevet)

Lieu de formation et d'information

Centre IFAPME Liège
Boulevard Sainte Beuve 1 - 4000 Liège

Conditions d'accès aux examens du SPW Mobilité :

Pour les brevets 2 et 3 : *Contact SPW : 02/277.38.70*

- Être titulaire du permis de conduire depuis 3 ans au minimum.
- Disposer d'un certificat de bonnes vie et mœurs modèle 2 pour l'admission au stage
- Être titulaire du certificat de l'enseignement secondaire supérieur (seulement pour le brevet 3)
- Être en possession de sa sélection médicale (vue, etc)